



*Le Président*  
N° 23-000457

Paris, le 26 janvier 2023

Monsieur le Directeur général,

Par courrier électronique daté du 25 janvier 2023, vous avez saisi le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) afin qu'il se prononce sur l'opportunité de mettre ou non à jour la matrice décisionnelle n°1 figurant dans le rapport du HCSP du 15 juin 2022 relatif à l'actualisation de la définition de cas de Covid-19 et des contacts à risque.

(<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1246>).

Votre demande porte en particulier sur la possibilité de considérer

- que la situation épidémiologique actuelle correspond à la phase 7 de la matrice décisionnelle avec levée des mesures d'isolement pour les personnes infectées par le SARS-CoV-2 ;
- que les recommandations émises en juin 2022, alors que le variant circulant du SARS-CoV-2 était majoritairement BA.2 peuvent s'appliquer à la circulation virale actuelle (BA.5 exclusif).

Afin de répondre à cette demande urgente avec un délai de réponse sous 48 heures, le Président et la Secrétaire générale du HCSP ont réuni les pilote et co-pilote du groupe de travail permanent transversal « grippe, coronavirus, viroses respiratoires émergentes ».

Les discussions ont porté sur les éléments suivants :

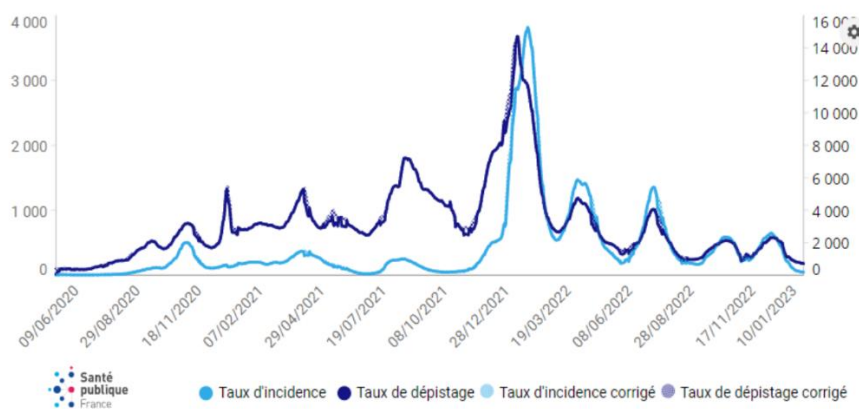
### **Contexte épidémiologique<sup>1</sup>**

Les données de Santé publique France montrent une décroissance de l'incidence du Covid-19 entre la semaine 49 de 2022 et la semaine 2 de 2023 (Figure). Santé publique France met également en évidence une baisse du taux de positivité, une diminution des passages aux urgences. Le R effectif est stable à 0,47.

Monsieur le Pr Jérôme Salomon  
Directeur général de la santé (DGS)  
Ministère des solidarités et de la santé  
14 avenue Duquesne  
75007 Paris

---

<sup>1</sup> Santé publique France [Coronavirus : chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le Monde \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)



**Figure.** Évolution des taux d'incidence et de dépistage (pour 100 000 habitants) par semaine, avec et sans correction pour les jours fériés (Source : [Coronavirus : chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le Monde \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr/fr/coronavirus-chiffres-clés-et-évolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde))

### Aspect virologique des variants circulants d'Omicron<sup>2</sup>

- Les données de séquençage confirment la circulation exclusive du VOC (pour *variant of concern* ou variant préoccupant) Omicron (B.1.1.529, BA.\*) qui représentait 100 % des séquences interprétables en France métropolitaine dans l'enquête flash du 26 décembre 2022 ;
- Le sous-lignage BA.5 du variant Omicron est majoritaire depuis plusieurs mois soit 90% des séquences interprétables de l'enquête Flash du 26 décembre 2022 ;
- De nombreux sous-lignages de BA.5, circulent actuellement le sous-lignage BQ.1.1\* semble se stabiliser en France avec 69% des séquences interprétables de l'enquête Flash du 26 décembre 2022.

### Le HCSP rappelle les éléments suivants de son rapport du 15 juin 2022<sup>3</sup>

- La synthèse des matrices décisionnelles, construite pour le rapport de juin 2022, intègre différentes phases en fonction des sous variants d'Omicron, notamment BA1 (phases 2 à 4) puis BA.2 (phase 5 et 6). La phase 7 correspondait à la projection pour la période estivale 2022 d'une évolution épidémiologique très favorable. Peu de temps après la rédaction du rapport, le sous-variant d'Omicron BA.5 émergeait sans grande évolution (notamment en termes de conséquences cliniques) par rapport aux précédents sous-variants d'Omicron).

<sup>2</sup> Santé publique France [Coronavirus : chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le Monde \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr/fr/coronavirus-chiffres-clés-et-évolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde)

<sup>3</sup> Haut Conseil de la santé publique [Actualisation de la définition de cas de Covid-19 et des contacts à risque \(hcsp.fr\)](https://www.hcsp.fr/actualisation-de-la-definition-de-cas-de-covid-19-et-des-contacts-a-risque)

- La phase 6 « intermédiaire » correspond à une situation épidémiologique avec une baisse de l'évolution des indicateurs (taux d'incidence, R effectif...), à des formes cliniques bénignes dans la population générale, un risque de forme grave chez les personnes et les traitements antiviraux ou les anticorps monoclonaux et une baisse significative des hospitalisations et de la tension en soins intensifs.
- La phase 7 favorable correspond à une amélioration très significative des indicateurs et un retour à une vie normale avec levée des mesures non pharmaceutiques en population générale et possiblement levée des mesures réglementaires.
- Il est bien évident que ces matrices décisionnelles dynamiques doivent s'accompagner d'une clé de lecture et qu'il est prudent de les interpréter en tenant compte des données épidémiologiques actualisées (en particulier l'absence d'émergence de nouveau variant préoccupant) et du niveau de tension hospitalière.

#### Le HCSP prend en considération les éléments suivants :

- Actuellement (fin janvier 2023), le sous variant circulant de manière majoritaire est le sous-variant BA.5. Il présente un profil similaire (éventuellement plus favorable mais certainement pas moins) en termes de contagiosité et de gravité clinique que les précédents sous-variants d'Omicron.
- En termes de variants circulants, la situation est stable en France mais aussi dans le monde. Il n'y a pas de signal d'émergence (VOC) en Chine.
- **Les matrices rédigées publiées en juin 2022 en situation de circulation du sous-variant BA.2 restent par conséquent globalement valables et pertinentes dans la situation actuelle de circulation exclusive et stable de BA.5 sous réserve des ajustements ci-dessous.**

#### En termes d'actualisation des mesures, le HCSP préconise de :

- sortir de la situation exceptionnelle du Covid-19, raisonner en conduite syndromique (devant des manifestations cliniques évocatrices d'infection respiratoire virale). Il est désormais souhaitable de promouvoir dans la population générale de nouvelles règles « universelles d'hygiène respiratoire » post-Covid-19, en particulier en période épidémique hivernale, qui reposeraient sur le port du masque (cf. les travaux du HCSP sur les « mesures universelles d'hygiène ») :
  - par toutes les personnes ayant des symptômes d'infection respiratoire aiguë (sans chercher à identifier systématiquement le virus responsable dans les formes bénignes)
  - et dans les lieux confinés et clos avec forte densité de personnes (grands rassemblements en intérieur, transports en commun...)
- lever les mesures d'isolement systématique et obligatoire chez les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë ;

- maintenir l'application de l'ensemble des mesures barrières chez les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë et dans la population générale dans les lieux confinés et clos avec une forte densité de personnes ;
- maintenir les recommandations figurant dans le rapport du 15 juin 2022 du HCSP pour les personnes contacts et la population générale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général de la santé, à l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président du HCSP

Didier LEPELLETIER